



TRAVAUX DE CONSTRUCTION DU NOUVEAU SIEGE DE L'ASSEMBLEE NATIONALKE A PORTO-NOVO

AVIS D'APPEL D'OFFRES OUVERT INTERNATIONAL

N° 071/SImAU/DG/DT/DJ du 27 novembre 2020

Résultats N° 027 /SImAU/DG/DT/DJ/ASPM

RESULTATS D'EVALUATION DES OFFRES

MAITRE D'OUVRAGE : Assemblée Nationale du Bénin

ASSISTANT DU MAITRE D'OUVRAGE : Ministère du Cadre de Vie et du Développement Durable (MCVDD)

AUTORITE CONTRACTANTE / MAITRE D'OUVRAGE DELEGUE : Société Immobilière et d'Aménagement Urbain

MAITRE D'ŒUVRE : KERE ARCHITECTURE GmbH

OBJET : Attribution provisoire de marché des travaux de construction du nouveau siège de l'Assemblée Nationale à Porto-Novo

FINANCEMENT : Budget National

L'Autorité Contractante a transmis le 26 février 2021 à la Direction Nationale de Contrôle des Marchés Publics (DNCMP) et le 1^{er} mars 2021 à l'Assemblée Nationale pour avis, le procès-verbal de l'ouverture des offres de la Commission de Passation des Marchés, le rapport des travaux de la Commission d'Analyse des Offres et le procès-verbal d'attribution provisoire de marché de la Commission de Passation des Marchés dans le cadre du dossier d'appel d'offres relatif aux travaux de construction du nouveau siège de l'Assemblée Nationale à Porto-Novo.

I- ATTRIBUTION PROVISOIRE DE MARCHE

Après examen, la Direction Nationale de Contrôle des Marchés Publics (DNCMP) par le procès-verbal n° 08-19/DNCMP/DC/2021 du 03 mars 2021 a émis un avis favorable pour l'attribution provisoire du marché à la société **CHINA STATE CONSTRUCTION ENGINEERING CORPRATE LTD (CSCEC)** pour un montant hors taxes de vingt-trois milliards deux cent cinquante-trois millions deux cent sept mille trois cent soixante-onze (23 253 207 371) FCFA et pour un délai d'exécution de trente (30) mois.

II- OFFRES REJETEES ET MOTIFS

Les soumissionnaires non retenus et les motifs du rejet sont les suivants :

Soumissionnaires écartés		
N° d'ordre	Soumissionnaires	Motifs de rejet
1	AIRPORT CONSTRUCTION ENGINEERING	Le soumissionnaire n'a pas satisfait à tous les critères de qualification exigés conformément aux prescriptions du Dossier d'Appel d'offres. Elle ne dispose pas de capacités techniques et financières exigées pour exécuter les travaux.
2	DOGANLAR	Le soumissionnaire a présenté une méthodologie d'exécution des travaux incomplète, la liste des matériels à affecter aux travaux est non conforme de même que la liste du personnel, des CV et des diplômes non fournis.
3	GETRAN	L'offre du soumissionnaire est moins avantageuse pour le projet. Elle est plus disante que celle retenue.
4	SOCIETE GENERALE DES TRAVAUX DE MAROC	Le soumissionnaire n'a pas satisfait à tous les critères de qualification exigés conformément aux prescriptions du Dossier d'Appel d'offres. Elle ne dispose pas de capacités techniques et financières exigées pour exécuter les travaux.
5	PNHG	Le soumissionnaire n'a pas satisfait à tous les critères de qualification exigés conformément aux prescriptions du Dossier d'Appel d'offres. Elle ne dispose pas de capacités techniques et financières exigées pour exécuter les travaux.
6	JET CONTRACTORS	Le soumissionnaire n'a pas satisfait à tous les critères de qualification exigés conformément aux prescriptions du Dossier d'Appel d'offres. Elle ne dispose pas de capacités techniques et financières exigées pour exécuter les travaux.
7	CHINA GEZHOUBA GROUP COMPANY	Le soumissionnaire n'a pas satisfait à tous les critères de qualification exigés conformément aux prescriptions du Dossier d'Appel d'offres. Elle ne dispose pas de capacités techniques et financières exigées pour exécuter les travaux.

8	MAN ENTREPRISE	Le soumissionnaire n'a pas satisfait à tous les critères de qualification exigés conformément aux prescriptions du Dossier d'Appel d'offres. Elle ne dispose pas de capacités techniques et financières exigées pour exécuter les travaux.
9	GROUPEMENT ITB NIGERIA LIMITED-HITECH- CONSTRUCTION COMPANY	L'offre du soumissionnaire est moins avantageuse pour le projet. Elle est plus disante que celle retenue.
10	TRAVAUX GENERAUX DE CONSTRUCTION DE CASABLANCA	Le soumissionnaire n'a pas satisfait à tous les critères de qualification exigés conformément aux prescriptions du Dossier d'Appel d'offres. Elle ne dispose pas de capacités techniques et financières exigées pour exécuter les travaux.
11	ARABIAN CONSTRUCTION COMPANY SAL	L'offre du soumissionnaire est moins avantageuse pour le projet. Elle est plus disante que celle retenue.

Enfin, la Personne Responsable des Marchés invite les soumissionnaires non retenus à bien vouloir retirer les garanties de soumission initialement produites au siège social de la SIMAU dès réception des résultats d'évaluation des offres.

Cotonou, le 09 mars 2021

Le Directeur Général



Moïse Achille HOUSSOU

